

Poliez-Pittet, le 9 mai 2023

## **Au Conseil Intercommunal**

## Préavis n° 04-2023 - concernant

L'octroi d'un crédit d'investissement pour le déploiement généralisé de l'affichage numérique frontal (ANF)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

## 1. Préambule

# **Contexte**

Les communes mettent à disposition des bâtiments les infrastructures nécessaires à l'enseignement. L'affichage numérique frontal (ANF) fait partie intégrante des tâches et compétence des communes. L'évolution des méthodes pédagogiques rend indispensable l'intégration des technologies dans les disciplines d'enseignement.

Au printemps 2020, l'Etat et les communes ont finalisés un accord qui permet de renouveler et de moderniser les bases légales en matière de constructions scolaires qui dataient de 2002. Un nouveau règlement datant du 29 avril 2020 sur les constructions scolaires primaires et secondaires est ainsi entré en vigueur en mai 2020, accompagné d'une actualisation des normes et des recommandations scolaires.

Pour répondre à l'évolution de la population ainsi qu'à la modernisation des moyens d'enseignement, il est nécessaire d'introduire ces nouvelles technologies. Ce système d'affichage numérique a l'avantage de projeter des documents ou des vidéos, de l'ordinateur enseignant au tableau interactif, via une Apple TV, puis, avec un « stylet», de compléter les informations projetées.

Depuis la création de l'ASIRE en 2013, notre association a déployé l'affichage numérique frontal dans les locaux transformés ou nouvellement construits. Ces équipements sont financés par les communes puisque le canton ne participe pas aux frais d'équipements et de mobilier des écoles, à l'exception de l'Apple TV et de son câble de raccordement, tous

deux fournis par le canton. Pour rappel, dans le cadre du préavis 08-2019, tous les bâtiments scolaires ont été équipés de bornes Wifi.

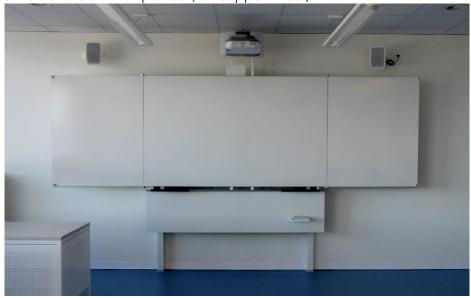
# 2. Objet du préavis

La politique d'équipement des bâtiments scolaires s'inscrit dans la continuité jusqu'à aujourd'hui. Les quatre directions scolaires ont été consultées et sont en accord avec cette vision.

Chaque classe est mise à disposition avec l'équipement suivant :

- ➤ 1 tableau blanc réglable en hauteur, comprenant un panneau central d'une largeur de 2 m et d'une hauteur de 1,20 m.
- > 2 volets latéraux blanc L/H de 1,00m/1,20m
- ➤ 1 beamer Epson (laser) comprenant 2 « stylet » interactifs
- > 1 paire d'haut-parleur

Selon la nature du mur porteur, un support « sol/mur »



Le tableau ci-dessous représente les classes équipées à ce jour :

Site scolaire	Bâtiment	Année	Nombre
Bercher 7 Fontaines	B, D et E	2014	31
Echallens Court-Champ	B (2015)	2015	8
Poliez-Pittet	Rez-de-chaussée (4 classes)	2016	4
Etagnières	PPE ASIRE	2017	8
Villars-le-Terroir	PPE ASIRE	2018	11
Echallens Court-Champ	C (2018)	2018	15
Villars-le-Terroir	Ancien appartement + salle de musique	2019	1
Etagnières	Bâtiment communal	2020	6
Goumoëns-la-Ville	PPE ASIRE	2020	10
Echallens les Trois-Sapins	4 (ASIRE)	2020	23
Echallens les Trois-Sapins	1, 2 et 3 (commune)	2020	2
St-Cierges	Bâtiment communal	2020	1
Pailly	Bâtiment communal	2021	1
Essertines-sur-Yverdon	PPE ASIRE	2023	14
Thierrens	PPE ASIRE	2023	8
		Total	143

Préavis 04-2023 – Crédit d'investissement pour le déploiement généralisé de l'affichage numérique frontal (ANF)

# 3. Analyse de l'impact financier

Un inventaire a été effectué en collaboration avec les établissements scolaires afin de quantifier le volume concerné pour le déploiement. Basé sur cet état des lieux, un mandat a été donné au bureau F-Partenaires afin de procéder à un appel d'offres marché public.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des bâtiments et locaux à équiper :

Site Scolaire	Bâtiment		Nombre
Assens	Ancien bâtiment		2
Assens	Nouveau bâtiment		6
Bercher Louis Perrochon	Bâtiment communal		7
Bercher 7 Fontaines	С		6
Bottens	Bâtiment communal		7
Echallens Court-Champ	A et B (1991 et 2004)		16
Echallens Trois-Sapins	1 et 2		42
Oulens	Bâtiment communal		4
Pailly	Bâtiment communal		12
Poliez-Pittet	Collège intrecommunal		13
St-Cierges	Ancien bâtiment		2
St-Cierges	Nouveau bâtiment		3
Thierrens	Ancien bâtiment et pavillon		18
Villars-le-Terroir	Bâtiment communal		6
		Total int	144

En intégrant la typologie de chaque local, le coût du déploiement de l'ANF dans les 144 classes concernées est présenté ci-dessous :

Description	Montant TTC
Tableaux, beamers et haut-parleurs	850′000
Raccordements électriques - estimations	180'000
Renforcement des parois	27′000
Divers et imprévus	23′000
Total	1′080′000

L'ensemble de ce déploiement représente un coût total de CHF 1'080'000.- sur la base des soumissions rentrées pour les tableaux, beamers et renforcement des parois (ce chiffre inclus le démontage, l'évacuation, l'installation, la formation des utilisateurs ainsi que les garanties). Ce montant total comprend également les renforts ainsi que les raccordements électriques.

Pour rappel, un fonds de réserves affecté de CHF 500'000.- avait été constitué pour financer une partie de cet investissement. Le solde de l'opération se montant à CHF 580'000.-, le tableau ci-dessous met en évidence l'impact sur le plafond d'endettement :

Description	Mouvement	Dette totale	Solde plafond	Année
Total des dettes au 31.12.2022	75 121 503	75 121 503	14 878 497	2022
Solde construction Essertines	2 200 000	77 321 503	12 678 497	2023
Solde construction Thierrens	2 400 000	79 721 503	10 278 497	2023
Travaux salle de gym CC	2 100 000	81 821 503	8 178 497	2023
Construction Poliez-Pittet	3 570 000	85 391 503	4 608 497	2023
ANF	290 000	85 681 503	4 318 497	2023
Amortissements extra	-2 300 000	83 381 503	6 618 497	2023
Amortissements 2023	-3 637 566	79 743 937	10 256 063	2023
Crédit constrution PP	4 760 000	84 503 937	5 496 063	2024
Investissement TBI	290 000	84 793 937	5 206 063	2024
Crédit étude 3S	235 000	85 028 937	4 971 063	2024
Crédit construction 3S	2 400 000	87 428 937	2 571 063	2024
Amortissements 2024	-3 877 566	83 551 371	6 448 629	2024
Crédit constrution PP	3 570 000	87 121 371	2 878 629	2025
Crédit construction 3S	2 400 000	89 521 371	478 629	2025
Amortissements 2025	-4 315 766	85 205 605	4 794 395	2025

Ainsi, en intégrant tous les projets en cours, le cumul des dettes estimé fin 2023 se monte à CHF 79'743'937.-.

# 4. Conséquences en cas de refus du présent préavis

- ➤ Non respect des directives cantonales de la DGEO
- Accès limité aux nouveaux moyens d'enseignements
- Passage à l'enseignement numérique pas assuré
- > Equité non garantie pour chaque élève

# 5. Ambition2030

Le déploiement de l'ANF s'inscrit pleinement dans l'Ambition2030 et notamment aux orientations liées au fait de positionner l'élève au centre de nos actions, de répondre aux besoins des acteurs directs et de répondre à l'évolution sociétale.

# 6. Planning

L'objectif de ce préavis est de mettre en place l'affichage numérique frontal (ANF) dans l'ensemble des classes de l'ASIRE avec la mise aux normes des nouvelles infrastructures selon un planning qui sera établi en collaboration avec les établissements scolaires.

Le planning prévu est le suivant :

Description	Délai	
Décision du Conseil intercommunal	Juin 2023	
Exécution des travaux	Année 2023-2024	

Il convient également de relever que cette planification pourrait être adaptée en fonction du délai de livraison des appareils (difficultés d'approvisionnement des éléments électroniques).

### 7. Conclusions

Fondées sur ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu le préavis no 04-2023 du 09.05.2023 ;
- vu le rapport de la Commission finances ;
- vu le rapport de la Commission ad-hoc;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

#### **DECIDE:**

- 1) d'autoriser le Codir à procéder à l'investissement pour un montant de CHF 1'080'000.- en vue du déploiement de l'affichage numérique frontal (ANF) dans les sites concernés ;
- 2) d'autoriser le Codir à financer cet investissement par l'utilisation du le fond de réserve affecté de CHF 500'000.- et financer le solde par un emprunt de CHF 580'000.-, aux meilleures conditions du marché, auprès d'un établissement financier;
- 3) d'autoriser le Codir à amortir le solde d'un montant de CHF 580'000.- sur une période de 5 ans ;

Au nom du Codir de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

Le Président

Daniel Leuba

La Secrétaire

Ariane Jost

Délégué du Codir : Daniel Leuba